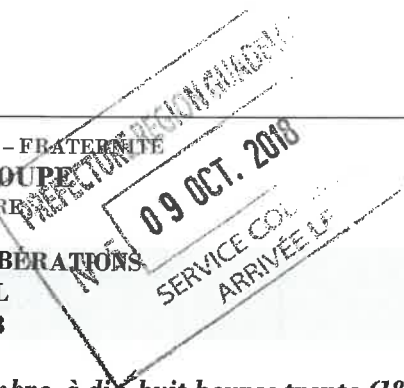




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2018**



Date
de la convocation
14/09/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
25

Absents
04

(Dont
Procuration)
01

01

Vote à
l'unanimité
Pour : **25**
Contre : **00**
Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

09 OCT. 2018

La Publication
et/ou la notification
du :

09 OCT. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Lundi 17 Septembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 14 septembre 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 18h48) - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. François EDAU - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN(25)

REPRÉSENTÉE : Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donnée procuration à Mme Louisiane DEGLAS).....(01)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES.....(03)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**AVIS DE PRINCIPE SUR L'EXTINCTION SANS DELAI
DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE
TERRITORIAL ET APPROBATION D'UNE NOUVELLE
PROGRAMMATION COMMUNALE PLURIANNUELLE**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal du 19 février 2015 portant approbation du Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) ;
- Vu la délibération du conseil régional référencée CR/15-600 du 13 Juillet 2015 relatif du Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) ;
- Considérant la lettre du 15 juin 2018 du Conseil Régional de la Guadeloupe qui propose d'adopter une nouvelle programmation communale pour les deux prochaines années ;
- Considérant qu'au regard du délai qui restait à courir et de l'état d'avancement des études pré-opérationnelles et plans de financement de bon nombre de projets inscrit dans le C2DT, il est dans l'intérêt de la collectivité d'aller vers une nouvelle programmation pouvant être mise en œuvre dans les deux prochaines années ;

Le Conseil Municipal,

.../...



.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'Approuver la nouvelle programmation d'investissement communale pluri annuelle suivante :

OPÉRATIONS	C/ TOTAL	RÉGION	COMMUNE	AUTRES
Achèvement du Stade municipal	1 202 000€	1 202 000€		
Équipement sportif du Stade	180 000€	120 000€	60 000€	
Marché Bord-de-Mer	650 000€	78 000€	130 000€	442 000€ (FEADER)
Marché du Bourg	650 000€	350 000€	150 000€	150 000€ (FSIL)
Équipement Salle Bloncourt FRANCILLETTE	225 000€	105 000€	30 000€	90 000€ (DETR et Resv Par)
Réhabilitation du Plateau multi sport	250 000€	30 000€	50 000€	170 000€ (FEADER)
Études de vulnérabilité sismique (Église & Mairie)	100 000€	50 000€	50 000€	
TOTAL	3 257 000€	1 935 000€	470 000€	852 000€

Article 2

D'Autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures légales (demande de subvention, marchés, conventions, etc.) et à constituer des budgets pour les réaliser.

Article 3

De Valider la proposition d'Opérations en maîtrise d'ouvrage régionale suivante :

- * 2^{ème} Tranche de la Route de petite Montagne pour 590 000€,
- * Aménagement de la plage de Grand'Anse (OCEAN),
- * Renforcement sismique de l'École Gérard Lauriette : opération réalisée dans le cadre du plan séisme Antilles (Plan Barnier).

Article 4

D'Émettre un avis de principe sur l'extinction sans préavis du contrat de développement durable territorial adossé à la délibération CR/15-600 du 13 juillet 2015.

Article 5

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE